

**Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :**

La certification « Conduire un projet d'ingénierie de certification professionnelle » est accessible aux professionnels de la formation professionnelle, travaillant notamment au sein des OPCO, des branches professionnelles, des organisations représentatives des employeurs et des salariés et/ou des organismes de formation désirant acquérir et certifier des compétences en ingénierie de certification professionnelle.

La certification « conduire un projet d'ingénierie de certification professionnelle » a pour objectif de :

- accompagner les acteurs dans l'opportunité de créer une certification au regard des certifications déjà existantes,
- appréhender la technicité et le process d'une ingénierie de certification dans le respect de la réglementation et de la doctrine de France Compétences,
- comprendre la logique compétences et l'écriture de référentiel compétences et les critères d'évaluation,
- internaliser la compétence « ingénierie de certification » dans les différentes organisations,
- améliorer la qualité des certifications qui ont vocation à être enregistrées au RS et RNCP,
- effectuer des demandes d'enregistrement de certifications respectant les critères de France Compétence.

Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalité(s)	Critères
<p><b>C1 - Clarifier les objectifs de la demande et le besoin du client à l'aide d'entretiens exploratoires en amont des travaux, pour préciser, analyser et juger de la faisabilité de l'étude et du projet.</b></p>	<p><u>Questionnaire à visée professionnelle :</u> -Cette épreuve permet de vérifier la maîtrise des savoirs et savoir-faire techniques et réglementaires par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification. -Durée : 45 minutes.</p> <p><u>Etude de cas n°1 (compétences évaluées C2, C8, C10) :</u> à partir d'un brief d'un cahier des charges qui expose la problématique du certificateur, le candidat doit rédiger une note de cadrage du projet qui précise : la méthodologie et le calendrier du projet à conduire, les moyens à mobiliser (humains,</p>	<p>La demande est clarifiée et contextualisée pour le client interne ou externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques de questionnement pour analyser la demande sont mises en œuvre et adaptées aux clients.</li> <li>• Le candidat utilise les techniques de conduite d'entretien (question ouverte, reformulation, etc.).</li> <li>• Le processus d'ingénierie de certification est connu et détaillé (création / rénovation de certification, information sur le cadre réglementaire, étapes de mise en œuvre d'une ingénierie).</li> <li>• L'analyse du candidat jugeant de l'opportunité de la démarche est argumentée : données qualitatives et quantitatives sur les évolutions du secteur, les besoins en compétences.</li> </ul>

	<p>financiers, matériels, logistiques, de communication et de pilotage, etc.), les points du cahier des charges à expliciter, les sources et ressources exploitées pour réaliser la note de cadrage et celles à mobiliser dans le cadre futur du projet à partir de sa veille, les questions et les acteurs à interroger lors du projet, en appui avec un guide d'entretien à fournir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une note de cadrage synthétise l'ensemble des informations relatives à la demande client et précise les étapes du projet.</li> <li>• Si RNCP, le candidat sensibilise son commanditaire sur la nécessité de cohortes, du suivi de leur insertion dans le cadre d'un dépôt ou d'un renouvellement et sur les flux de stagiaire dans le cadre d'une création.</li> </ul>
<p><b>C2 - Interroger des acteurs représentatifs du secteur dans le cadre d'entretiens ou de groupes de travail, afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de la note d'opportunité, la valeur d'usage et à la définition du périmètre du projet de certification professionnelle.</b></p>	<p><b>Etude de cas n°2 (compétences évaluées C3, C4, C5, C6, C7, C9) :</b> à partir d'un dossier fictif de certification professionnelle, le candidat doit réaliser une analyse critique des éléments du dossier fourni : le niveau de complétude et de conformité des éléments fournis, au regard de la doctrine en vigueur, des propositions d'ajustement ou de complément pour les éléments non conformes ou manquants.</p> <p><b>Soutenance orale :</b>          -Durée : 50 minutes.          -Le candidat présente pendant 20 minutes, une synthèse des deux études de cas réalisées.          -Cette présentation est suivie d'un échange questions/réponses de 30 minutes avec le jury.</p>	<p>Le choix des acteurs à rencontrer et les informations à recueillir sont pertinents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide d'entretien permettant de récolter les informations nécessaires à l'analyse de l'opportunité du projet et la définition de scénario de certification est formalisé.</li> <li>• Les acteurs identifiés sont représentatifs du secteur / métier (profil / typologie d'acteurs, activités, rôles et fonctions, géographie, taille d'entreprises, etc.) : représentant du secteur, partenaires sociaux, experts métier, employeurs, RH, professionnels du métier / activité, etc.</li> <li>• Le candidat a pris en compte les contraintes de mobilisation des acteurs à rencontrer (durée, modalités – tel / mail / visio / présentiel, planning).</li> <li>• La qualité de l'animation de l'entretien / réunion est adaptée aux acteurs interrogés : le candidat conduit les entretiens / la réunion ; il utilise les techniques d'entretien (question ouverte, reformulation)</li> <li>• Le candidat a pris en compte les contraintes de mobilisation des acteurs à rencontrer (durée, modalités – tel / mail / visio / présentiel, planning).</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations recueillies sont nécessaires et suffisantes pour nourrir élaborer la note d'opportunité</li> </ul>
<p><b>C3 - Réaliser une note d'opportunité du projet de certification précisant les problématiques en matière de compétences professionnelles, les besoins du marché et l'usage effectué pour présenter les éléments qui ont conduit à cette proposition de création / renouvellement</b></p>		<p>La note d'opportunité est structurée et rédigée selon un format adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat exploite les documents fournis par le commanditaire et utilise des outils de veille et de recherches documentaires (ex. : catalogue des observatoires de FC, sites des observatoires des branches professionnelles, études, descriptif du métier, de la formation, flux de stagiaires / salariés, besoins du marché, etc.) pour élargir son analyse documentaire sur le périmètre défini.</li> <li>• Les informations sont triées et compilées de façon pertinente et synthétique pour servir l'argumentaire de la note d'opportunité (idées, forces, données chiffrées, informations intangibles, etc.)</li> <li>• L'état des lieux (benchmark) des certifications liste les certifications existantes correspondant au projet de certification ou proches et identifie les correspondances et équivalences éventuelles.</li> <li>• La note d'opportunité répond aux critères attendus de la doctrine en vigueur et identifie a minima les enjeux, les besoins du marché du travail, le périmètre de la certification, le public visé, les attendus en termes de compétences et la place de cette certification dans l'écosystème existant, la plus-value du projet de certification.</li> <li>• La rédaction (style, vocabulaire, syntaxe) de la note d'opportunité est claire, précise et compréhensible.</li> <li>• Le rapport permet au certificateur, aux instructeurs et à la commission de France Compétences de se positionner sur l'opportunité de création/ de renouvellement de la certification.</li> </ul>

C4 -Rédiger les activités et/ou les compétences du référentiel du projet de certification en s'appuyant sur un groupe d'experts représentatifs (professionnels métiers, formateurs, RH) et en prenant en compte la diversité des situations professionnelles pour répondre au formalisme exigé par la réglementation en vigueur.

Le référentiel respecte les règles et le formalisme en vigueur :

- Le candidat maîtrise le format du référentiel à construire (RNCP, RS).
- La rédaction des compétences respecte les règles d'écriture exigées par les textes en vigueur.
- Les compétences prennent en compte la diversité des situations professionnelles rencontrées.
- Les experts sont mobilisés en fonction de leur connaissance du métier/compétences/formation (professionnels métiers, formateurs, RH).
- Les modalités de mobilisation des acteurs sont adaptées (groupe de travail, entretien individuel, etc.).
- Le candidat adapte sa posture en fonction des modalités d'animation (écoute, reformulation, relance, synthèse, consensus, etc.) pour faire travailler les experts.
- Le référentiel interroge les interactions de la certification avec des personnes en situation particulière (notamment les situations de handicap) pour favoriser l'inclusion.
- Au RNCP, la certification est positionnée sur un niveau de qualification du cadre européen des certifications et les compétences sont cohérentes sur l'autonomie, les responsabilités et la complexité des savoirs et savoir-faire professionnels.
- Au RNCP, la structuration du référentiel en blocs de compétences est cohérente au regard de l'objectif des activités professionnelles et homogène au regard des compétences constituant les blocs de compétences.

<p>C5 - Élaborer le référentiel d'évaluation (critères et modalités d'évaluation) du projet de certification en s'appuyant sur un groupe d'experts représentatifs (professionnels métiers, formateurs, RH) dans le respect du formalisme et de la réglementation en vigueur pour permettre une évaluation des compétences cohérente avec les compétences prédéfinies.</p>		<p>Le référentiel d'évaluation respecte les règles d'écriture exigées par les textes en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le format de rédaction des critères d'évaluation est respecté</li> <li>• Le niveau d'exigence des critères d'évaluation est en adéquation avec le niveau et le périmètre des compétences visées par la certification.</li> <li>• Les critères d'évaluation permettent d'évaluer objectivement la compétence correspondante et prennent en compte la diversité des situations professionnelles rencontrées.</li> <li>• Les modalités d'évaluation doivent provoquer une situation « observable » reproduisant au plus près le contexte réel de travail et respectent strictement le périmètre de la compétence visée.</li> <li>• Les épreuves d'évaluation sont décrites et précisent : les modalités, les durées, les règles d'attribution, l'échelle d'évaluation, les évaluateurs et le lieu de l'évaluation.</li> <li>• Au RNCP, les modalités d'évaluation permettent une évaluation dissociée et indépendante des blocs composant la certification.</li> </ul>
<p>C6 - Construire le dispositif de certification en prenant en compte les moyens et les contraintes du certificateur afin de garantir l'opérationnalité et le respect du processus de certification</p>		<p>La proposition de dispositif du candidat est pertinente et adaptée aux contraintes du certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jurys d'évaluation et de délibération sont constitués de personnes externes au dispositif et répondent aux règles en vigueur (représentativité, paritarisme, égalité H/F) et la procédure d'habilitation ou désignation des membres est précisée.</li> <li>• Des dispositions spécifiques sont prévues dans le dispositif de certification pour les personnes en situation de handicap.</li> <li>• La liste des actions nécessaires au déploiement du dispositif (l'ingénierie de formation, l'habilitation des partenaires de formation, la stratégie de communication, l'animation et le pilotage du dispositif, plateforme de gestion, recrutement et formation des évaluateurs, enquête de suivi des certifiés, etc.) est exhaustive et pertinente.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le RNCP, le dispositif de VAE est décrit et respecte le cadre réglementaire en vigueur</li> <li>• Les éléments du dispositif de certification sont décrits dans un document « Modalités d'organisation et de contrôle de la certification » qui précise :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- En amont de l'évaluation, les modalités de vérification des prérequis à la participation à l'évaluation, d'information des candidats sur les évaluations et leur convocation à la session.</li> <li>- Durant l'évaluation : les règles de déroulement des évaluations, notamment en décrivant les missions du responsable de l'organisation des épreuves, les dispositions permettant de fixer les aménagements d'épreuves pour une personne en situation de handicap</li> <li>- En aval de l'évaluation avec : la description des modalités de traitement des dysfonctionnements, la communication des résultats aux candidats, le processus de rattrapage s'il y a lieu, les modalités de délivrance matérielle de la certification et les voies de recours</li> <li>- Un dispositif de contrôle interne permettant de s'assurer de la bonne mise en œuvre du référentiel d'évaluation et du respect des règles et procédures fixées, notamment de lutte contre la fraude, a fortiori dans le cadre d'un réseau de partenaires, est décrit.</li> </ul> </li> </ul>
<p>C7 - Élaborer les outils du projet de certification, notamment pour la voie d'accès par la VAE pour le RNCP en respectant les normes en vigueur pour assurer l'opérationnalité du dispositif.</p>		<p>Les outils de la certification sont conformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PVs de jury précisent : l'identité et la qualité des évaluateurs et des candidats, la date du jury, les voies d'accès et le résultat de l'évaluation de chacun des blocs de compétences. Le PV prévoit une signature des évaluateurs.</li> <li>• Les parchemins respectent strictement les mentions réglementaires. Pour le RNCP, le parchemin est décliné par bloc de compétences.</li> <li>• Pour le RNCP, la trame du dossier déclaratif de la VAE est proposée et pertinente.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des outils spécifiques peuvent être proposés pour accompagner le dispositif défini : grille d'évaluation des jurys, fiche de vérification des prérequis, etc.</li> </ul>
<p><b>C8 - Communiquer tout au long du projet en animant des échanges, réunions pour valider les éléments constitutifs de la certification et informer sur le cadre réglementaire relatif aux certifications professionnelles</b></p>		<p>La posture du candidat est adaptée et de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat adapte sa communication et sa posture aux différentes instances.</li> <li>Il apporte un niveau d'information adapté aux besoins des acteurs en présence (professionnels, RH, certificateur, représentants paritaires, etc.).</li> <li>Il aide le certificateur à prendre des décisions sur les éléments de la certification.</li> <li>Il informe des évolutions réglementaires et identifie les impacts sur les certifications et les activités du certificateur.</li> </ul>
<p><b>C9 - Constituer le dossier de demande d'enregistrement, en collectant auprès du certificateur l'ensemble des informations nécessaires et en utilisant le format adapté en vue de la saisie en ligne du dossier et de l'instruction par les services de France Compétences.</b></p>		<p>La rédaction du dossier de demande d'enregistrement respecte strictement les consignes des notices de France Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat effectue ou appuie le certificateur dans la création de son compte sur la plateforme dématérialisée de France Compétences.</li> <li>La plateforme d'enregistrement des certifications de France compétence est suffisamment maîtrisée pour réaliser la saisie des données et obtenir le récépissé de dépôt.</li> </ul> <p>Le cas échéant :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification du besoin de complément d'information demandé par l'instructeur de France Compétences est précise.</li> <li>• Le lien avec le critère non respecté est établi de manière à apporter les corrections nécessaires au dossier.</li> </ul>
<p><b>C10 - Effectuer une veille technique, réglementaire et pédagogique par le biais des sites de référence pour tenir ses connaissances et ses pratiques à jour dans un contexte évolutif</b></p>		<p>Qualité des sources et intégration dans ses pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sources d'information de références sont connues : francecompétences.fr, LinkedIn de France Compétences, newsletters, etc.</li> <li>• Le candidat est en capacité d'identifier les éléments saillants et d'adapter ses pratiques aux évolutions de la réglementation et de la doctrine.</li> <li>• Le candidat répond correctement aux questions relatives à l'évolution du contexte.</li> </ul>